



TECHNIPIERRES

**TECHNIPIERRES**

48 230 ESCLANÈDES

## Projet de réouverture d'une ancienne carrière de marbre

Commune de Mourèze (34)



Novembre 2012

## NOTICE PAYSAGERE

*Définition des mesures paysagères  
d'accompagnement du projet*



Jean-Paul DURAND - Architecte-Paysagiste  
Mobile: 06 72 81 11 58 - [jpdurand@durand-paysage.fr](mailto:jpdurand@durand-paysage.fr)  
49 rue Xavier Tronc 30128 GARONS

La Société TECHNIPIERRES sollicite une autorisation de réouverture d'une ancienne carrière de marbre située sur la commune de MOUREZE (34).

Cette carrière, d'une superficie de 3,4 ha, est fermée depuis une dizaine d'années. Elle est située au coeur du site classé «Pic de Vissou, Vissounel et leurs abords» et fait face au village et au cirque de Mourèze. La carrière en elle-même est exclue du périmètre classé mais ses abords immédiats et son accès en font partie.

Cette situation dans un secteur extrêmement sensible en matière de paysage nécessite donc une approche particulièrement soignée en terme de préconisation d'aménagement afin de préserver le caractère du site. L'aménagement de l'accès fera l'objet d'une autorisation spéciale au titre du site classé.

La notice paysagère qui suit présente des principes d'aménagement sur la géométrie, le phasage d'exploitation, et définit des mesures paysagères d'accompagnement du projet, au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'extraction. Elle a été développée selon la méthodologie suivante:

- Une reconnaissance de terrain a permis un relevé des cônes de visions et points de vue sensibles sur le site actuel. Il s'agissait d'identifier et de hiérarchiser les enjeux avant l'élaboration des prescriptions paysagères à appliquer au nouveau projet.
- Dans un deuxième temps, nous proposons des mesures paysagères d'accompagnement du projet en cours d'exploitation et lors de la remise en état. Le traitement de l'accès a été particulièrement étudié dans la mesure où il est inclus dans le périmètre du site classé.

## SOMMAIRE

1	Analyse des enjeux et perceptions visuelles .....	p.3
	Localisation des secteurs de perception sur le projet .....	p.4
	Points de vues représentatifs sur le projet .....	p.5
2	Définition du projet paysager pour la carrière .....	p.11
	La carrière actuelle .....	p.12
	Définition du projet d'extraction .....	p.13
	Principes d'aménagement de la piste d'accès .....	p.15

## 1 - ANALYSE DES ENJEUX ET PERCEPTIONS VISUELLES



# LOCALISATION DES SECTEURS DE PERCEPTION SUR LA CARRIÈRE ACTUELLE ET SUR LE PROJET

## Carte de perception

L'analyse des perceptions de la carrière actuelle et du projet de poursuite de l'exploitation a été réalisée à partir des voies de communication et se traduit graphiquement par la carte ci-contre qui synthétise les observations relevées lors des reconnaissances de terrain.

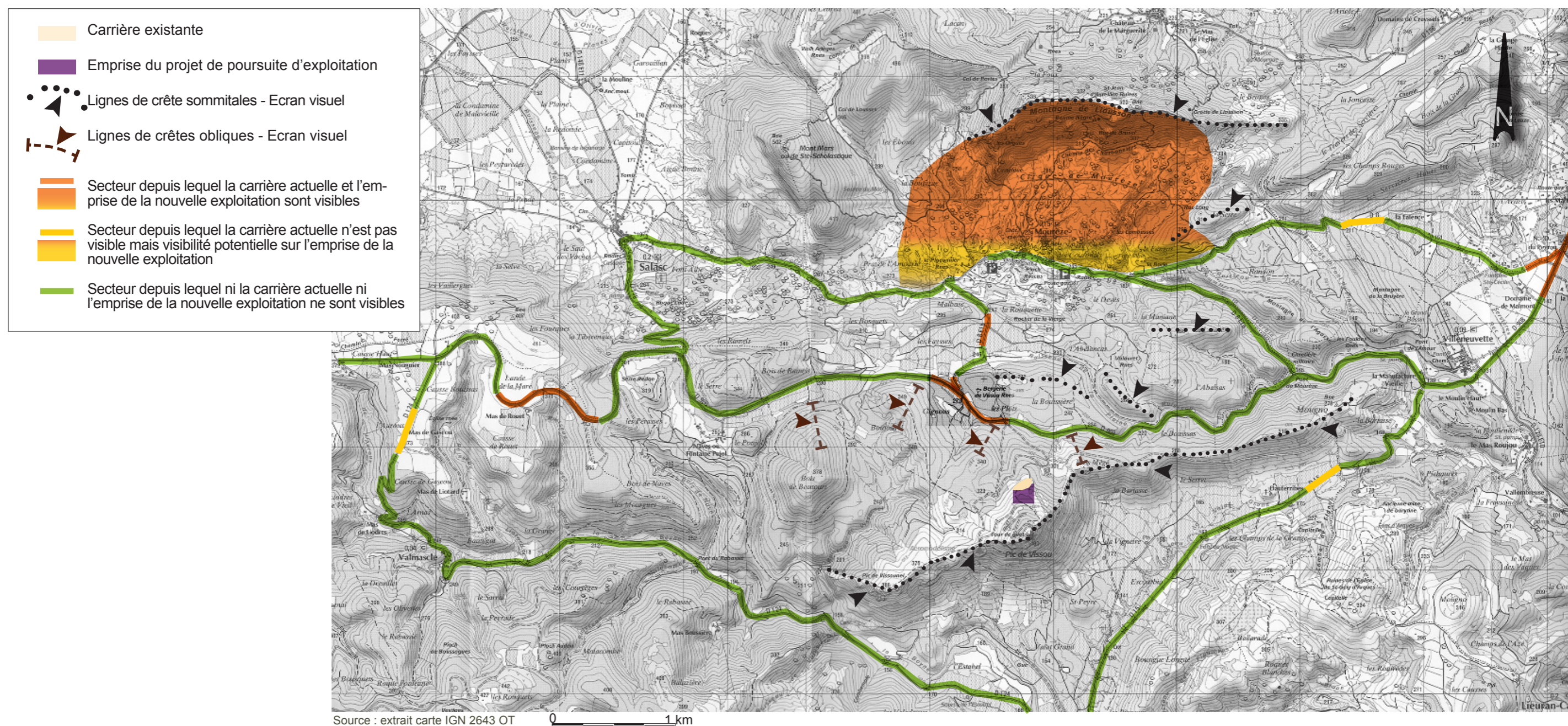
Les lignes d'écran visuel indiquées sur la carte matérialisent les éléments du relief (lignes de crêtes) constituant autant d'obstacles aux visions latérales.

A ces écrans s'ajoutent la couverture végétale sur les versants qui limitent la profondeur des champs de visions.

De manière générale, la carrière actuelle ne constitue pas un point d'appel visuel significatif au sein du versant boisé. La couleur sombre de la roche patinée se fond parfaitement bien dans la tonalité environnante. L'exposition plein Nord des fronts de taille contribue à augmenter cette discrétion (vision à contre-jour).

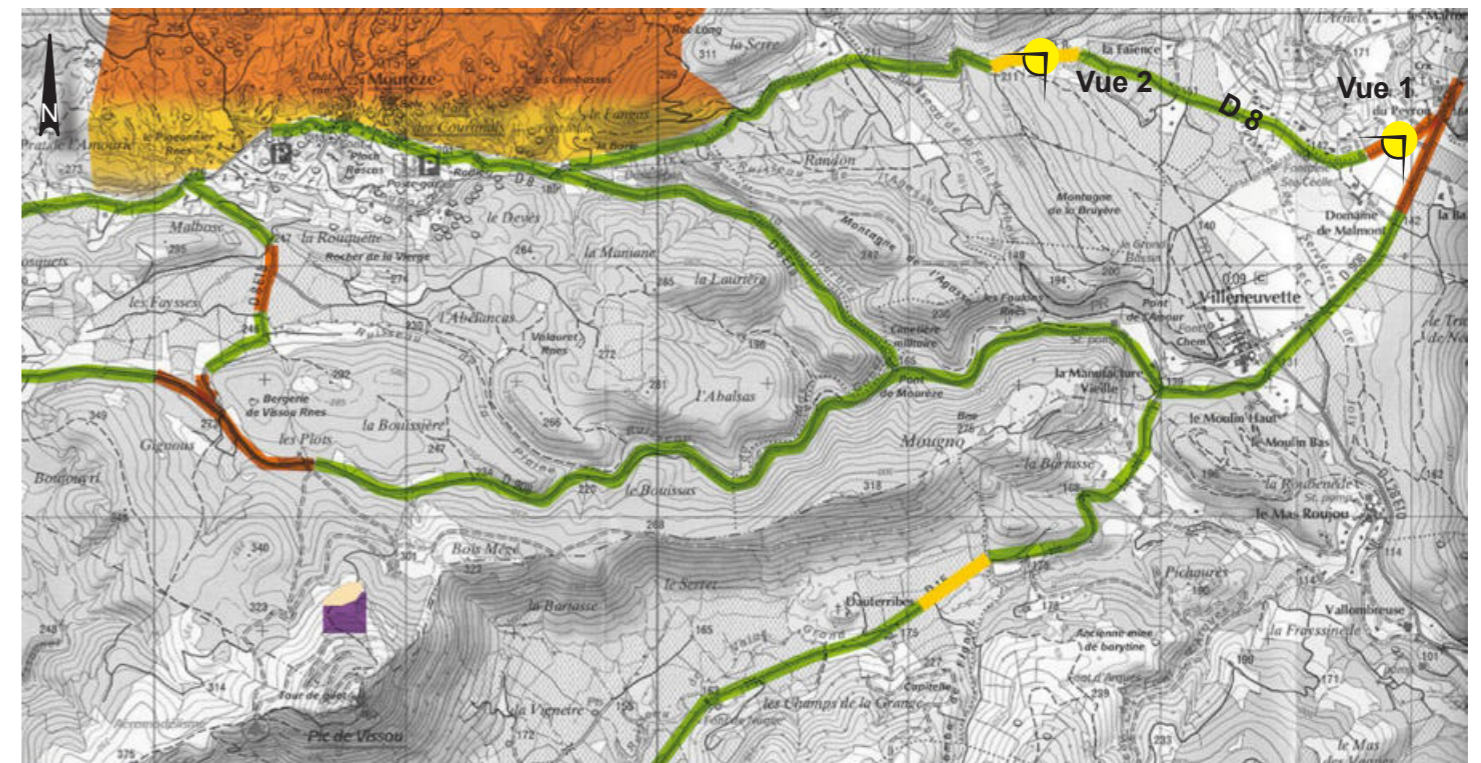
La perception sur la carrière actuelle depuis le village de Mourèze est aujourd'hui très ponctuelle (fronts supérieurs anciens). La poursuite de l'exploitation vers le Sud augmentera la surface minérale perçue. Un réaménagement coordonné à la progression de l'extraction comprenant des mesures de modelage, talutage et reverdissement des fronts de taille sera indispensable pour limiter l'impact visuel et paysager du projet.

Les planches photos présentées ci-après illustrent, à partir des points de vue représentatifs des différents secteurs explorés, l'emprise visuelle de la carrière actuelle et celle d'un périmètre dans lequel s'inscrit le projet de poursuite d'exploitation.

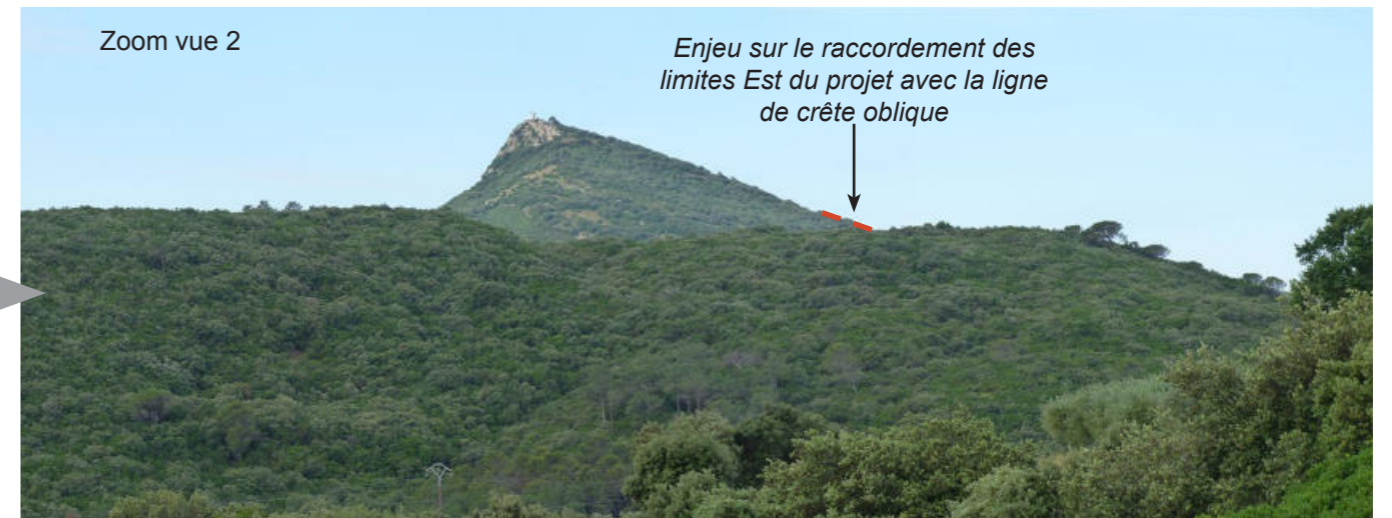


# LA PERCEPTION VISUELLE DE LA CARRIÈRE ET DU PROJET

## L'axe Nord-Est - Visions éloignées

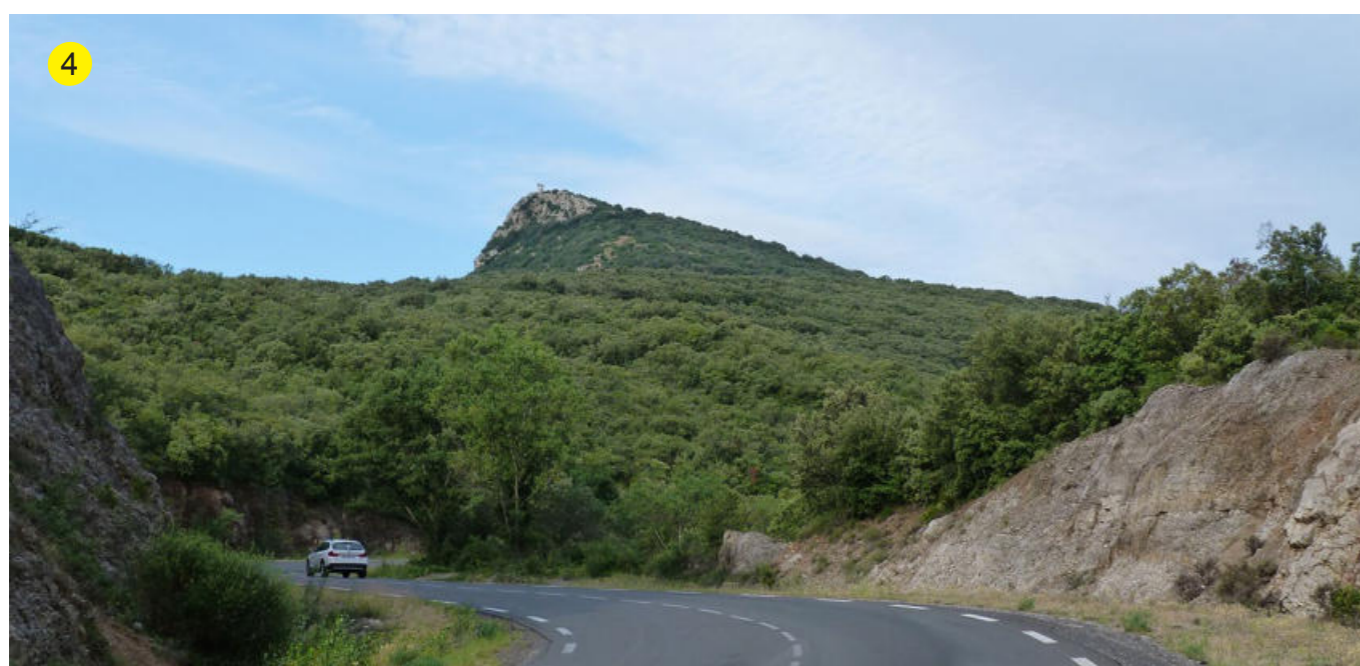


Carrière non visible - Vision potentielle sur le projet.

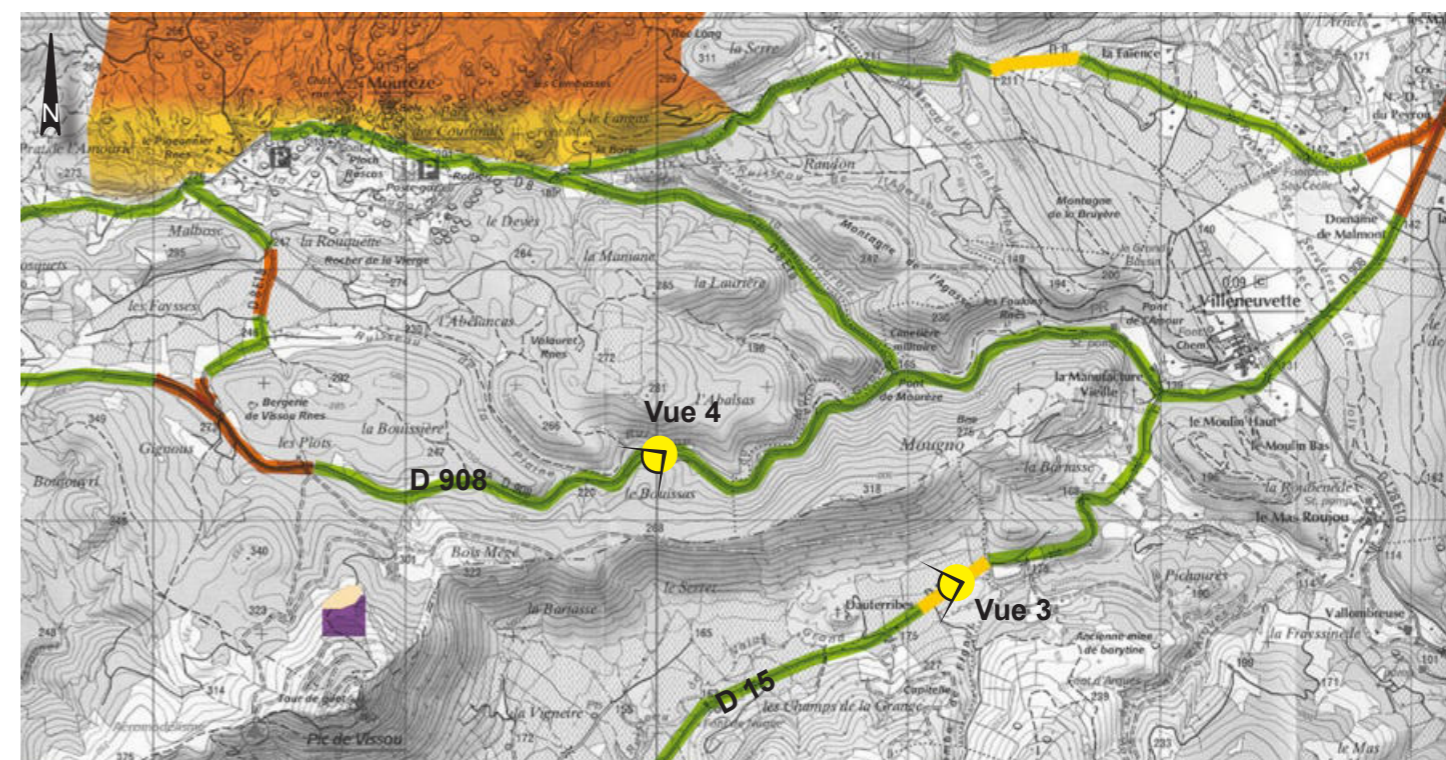


# LA PERCEPTION VISUELLE DE LA CARRIÈRE ET DU PROJET

## L'axe Est - Visions intermédiaires

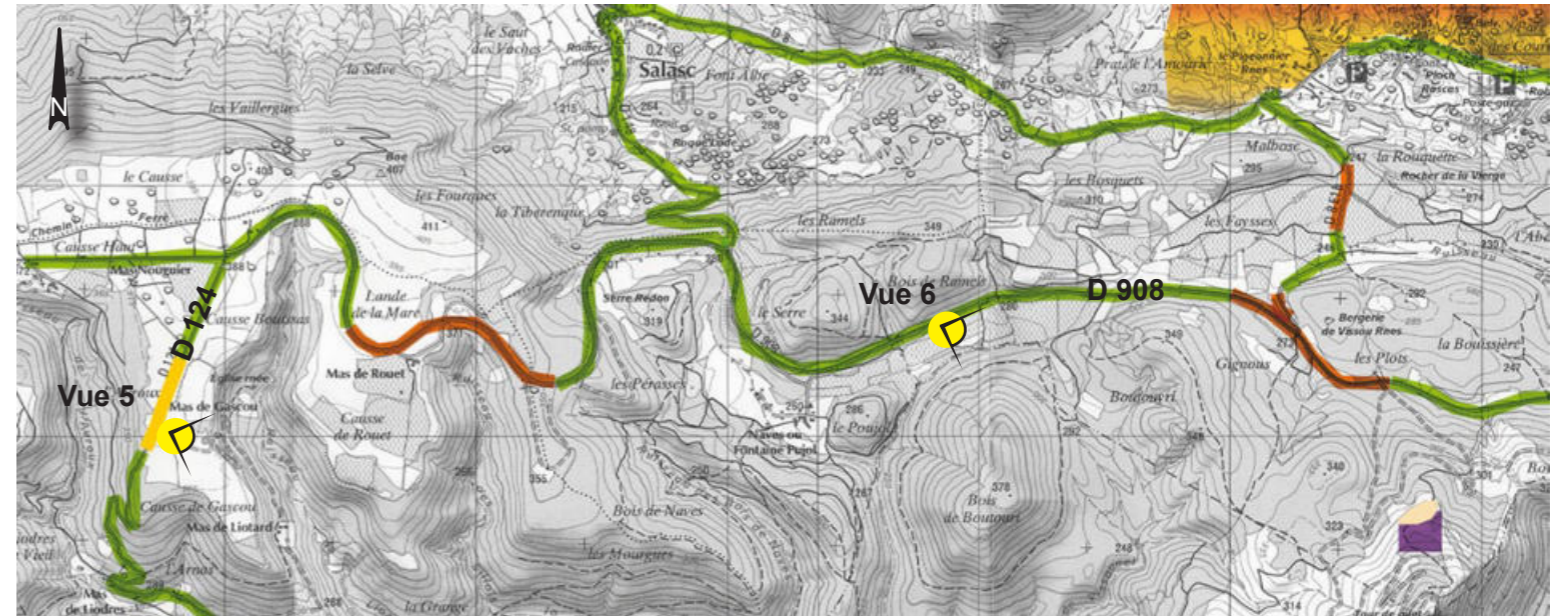


Carrière non visible - Projet non visible



# LA PERCEPTION VISUELLE DE LA CARRIÈRE ET DU PROJET

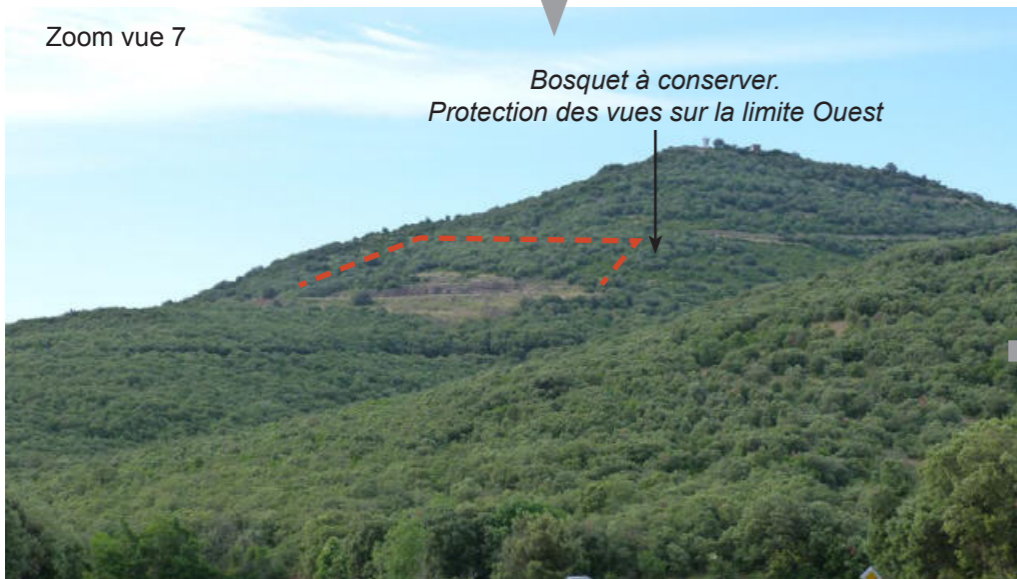
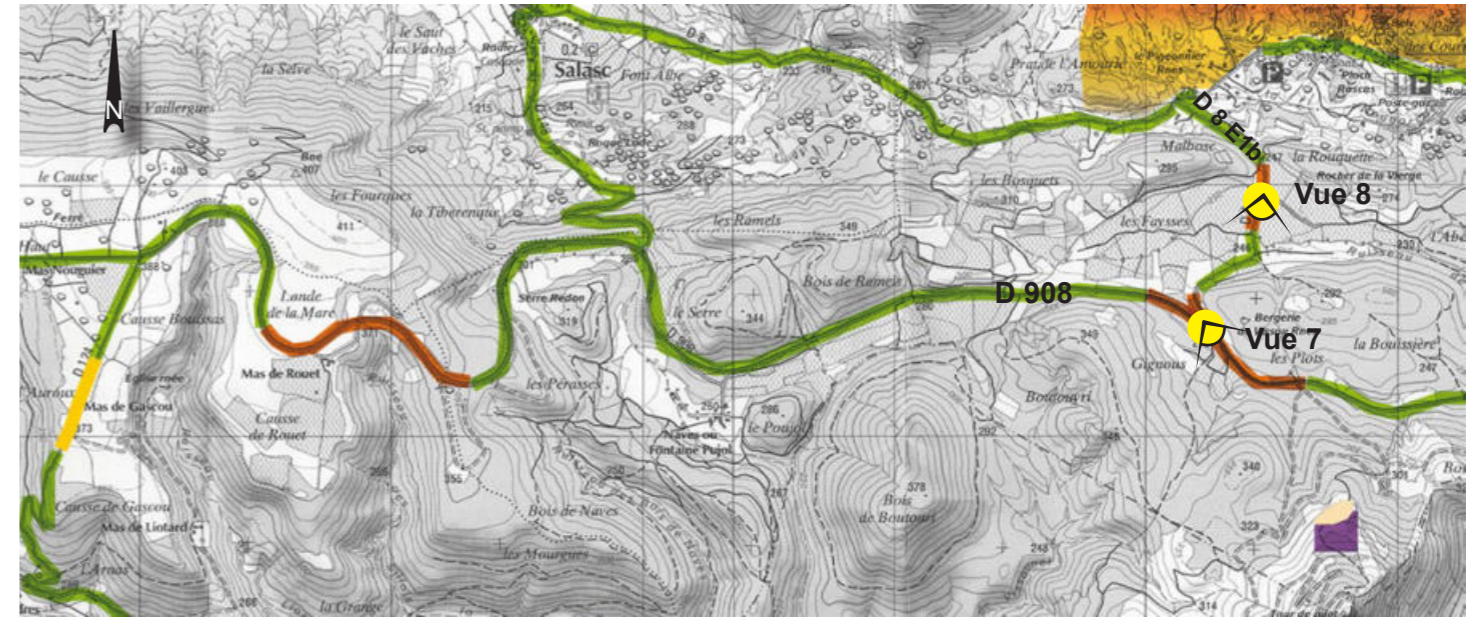
## L'axe Ouest - Visions éloignées



Carrière non visible - Projet non visible

# LA PERCEPTION VISUELLE DE LA CARRIÈRE ET DU PROJET

## L'axe Nord - Visions rapprochées



Carrière visible - Vision globale sur le projet.



Carrière visible - Vision globale sur le projet.

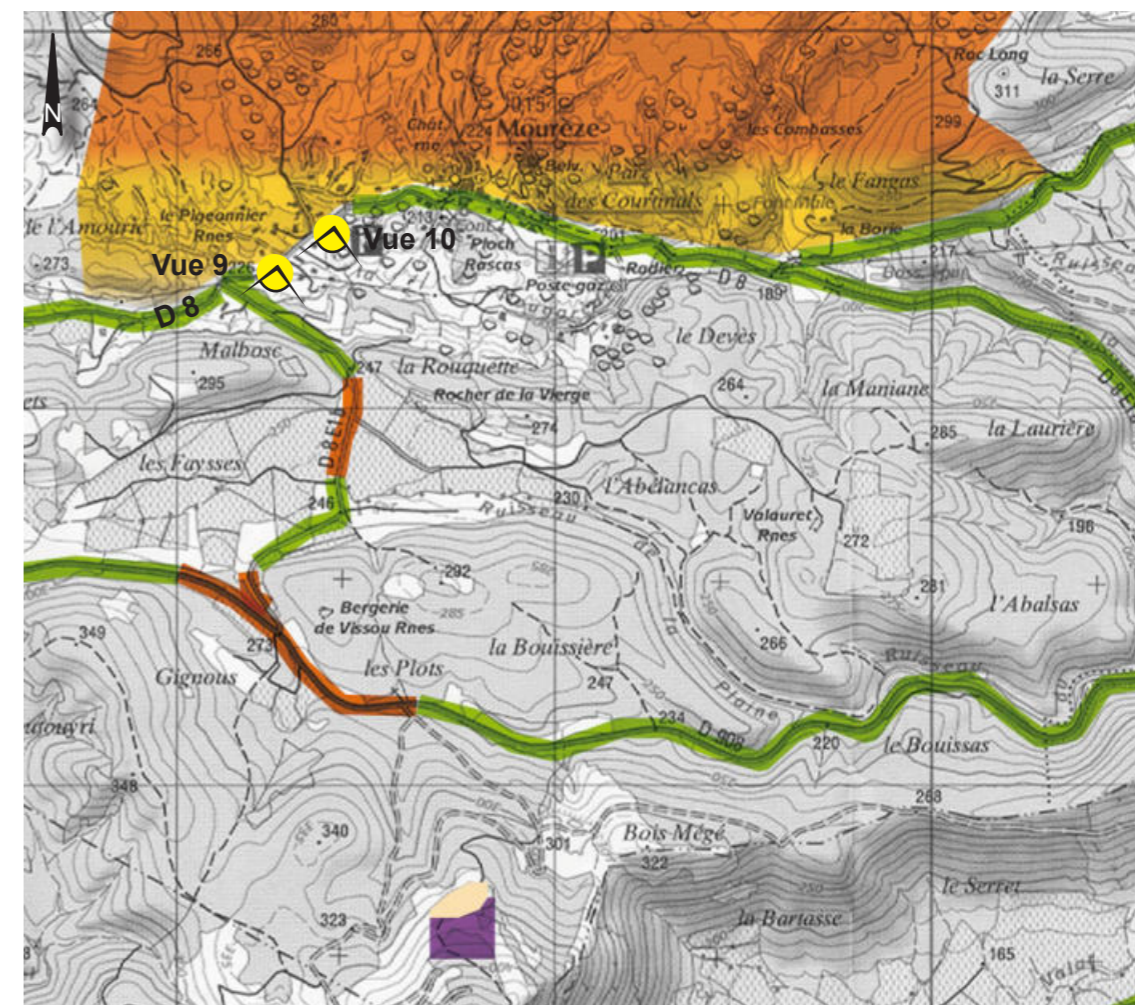


# LA PERCEPTION VISUELLE DE LA CARRIÈRE ET DU PROJET

## D.8 - Entrée Ouest de Mourèze



Carrière non visible - Vision très ponctuelle sur le projet.



Zoom vue 10



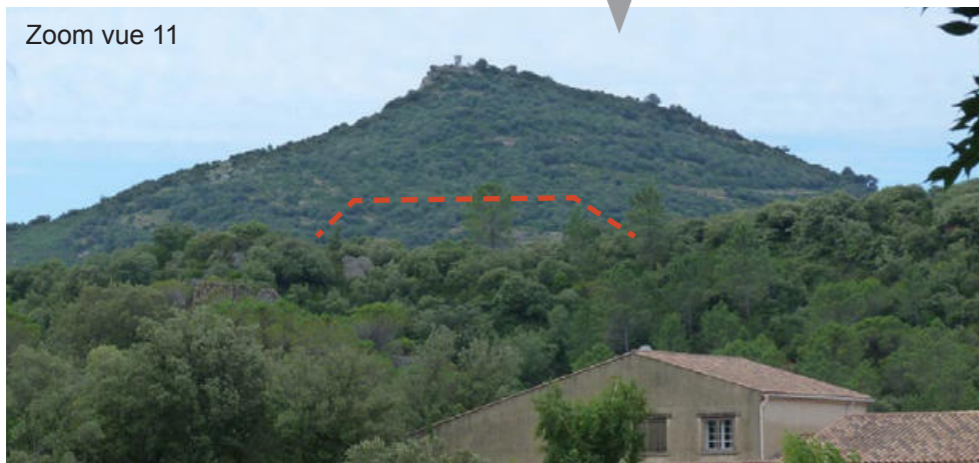
Carrière visible - Vision globale sur le projet.

# LA PERCEPTION VISUELLE DE LA CARRIÈRE ET DU PROJET

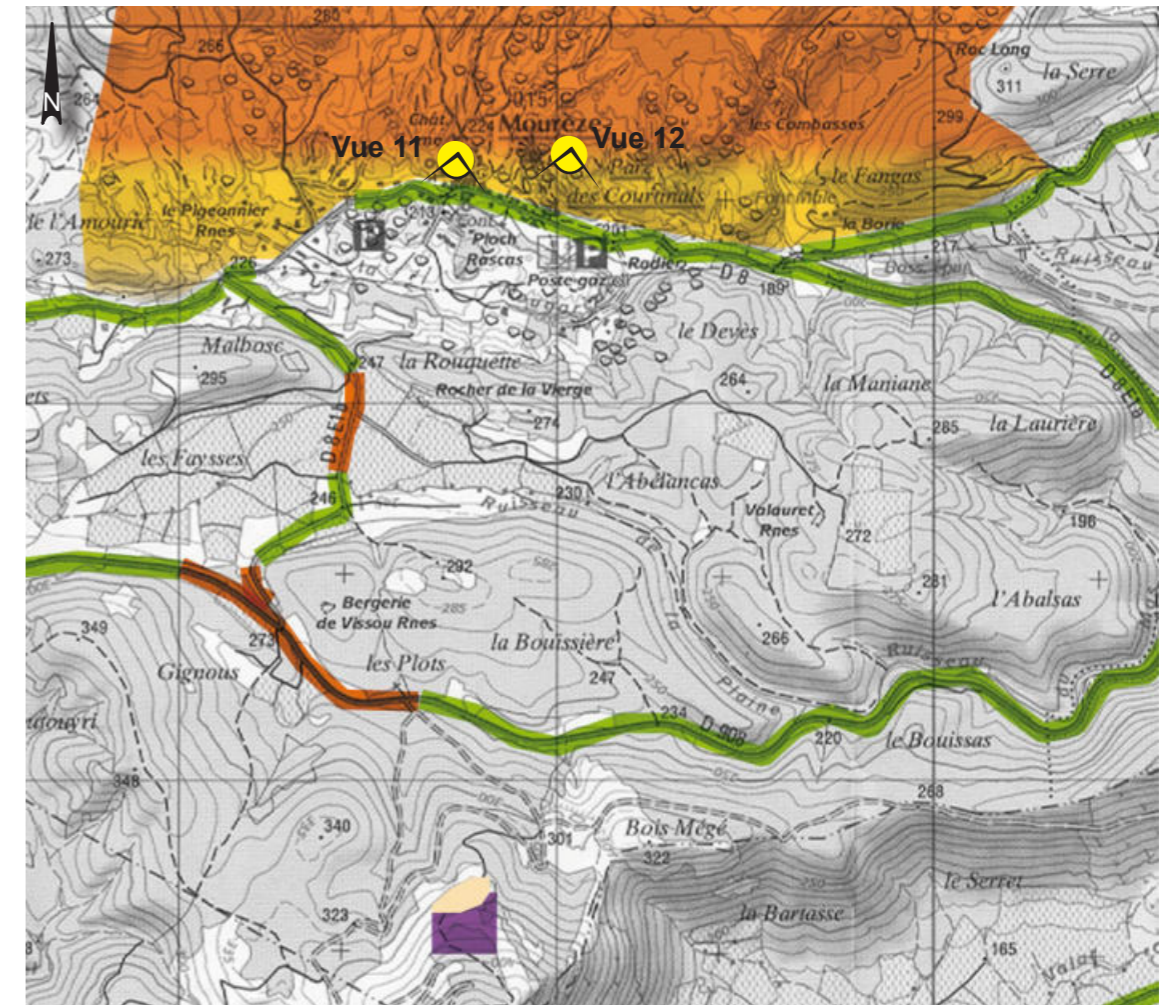
## Village et Parc des Courtinals



Vue prise depuis l'église



Carrière très peu visible - Vision globale sur le projet.



Vue prise depuis le parc des Courtinals

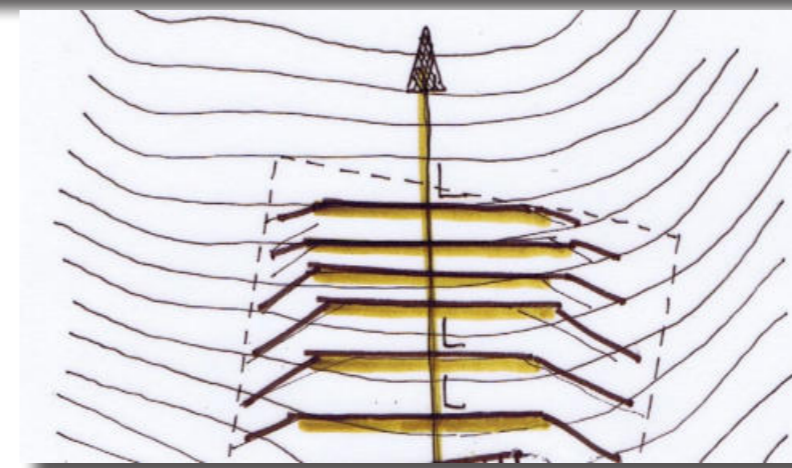


Carrière visible - Vision globale sur le projet.

### 3 - DÉFINITION DU PROJET PAYSAGER

Ce chapitre s'attache à définir un projet paysager pour la future carrière et conduit à faire des propositions alternatives sur la définition d'un périmètre d'extraction, d'une géométrie des fronts de taille, d'un phasage d'exploitation et de réaménagement coordonné.

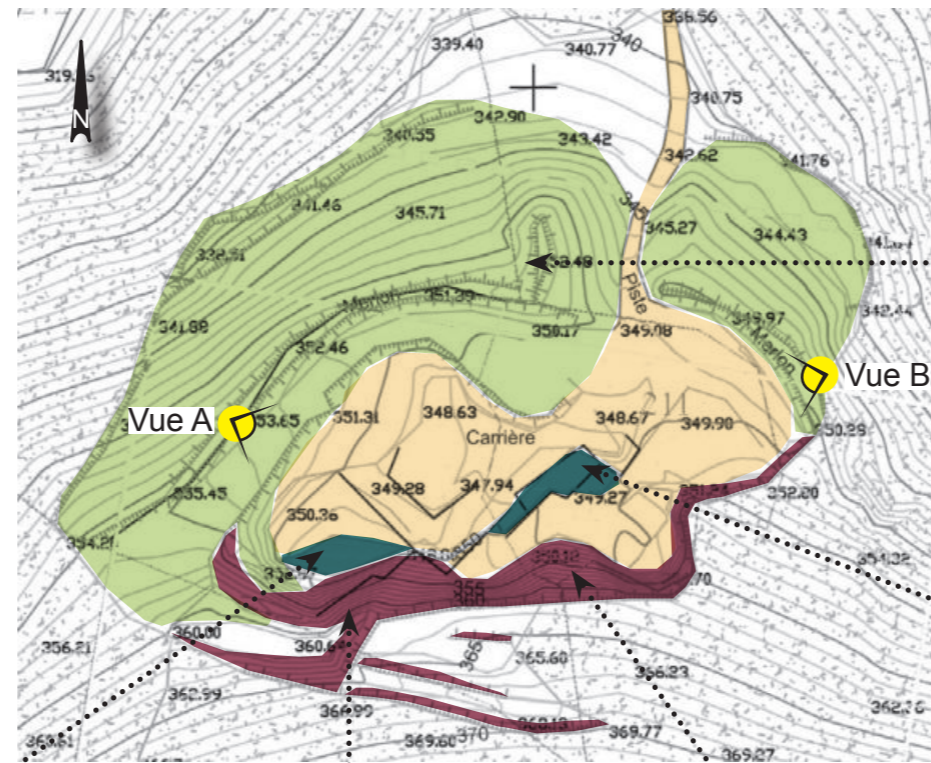
Les enjeux paysagers et visuels relevés lors du diagnostic du site guident cette définition.



# LE SITE AUJOURD'HUI



Détails des fronts résiduels



Les remblais revégétalisés en limite Nord



Une mare temporaire en pied de front



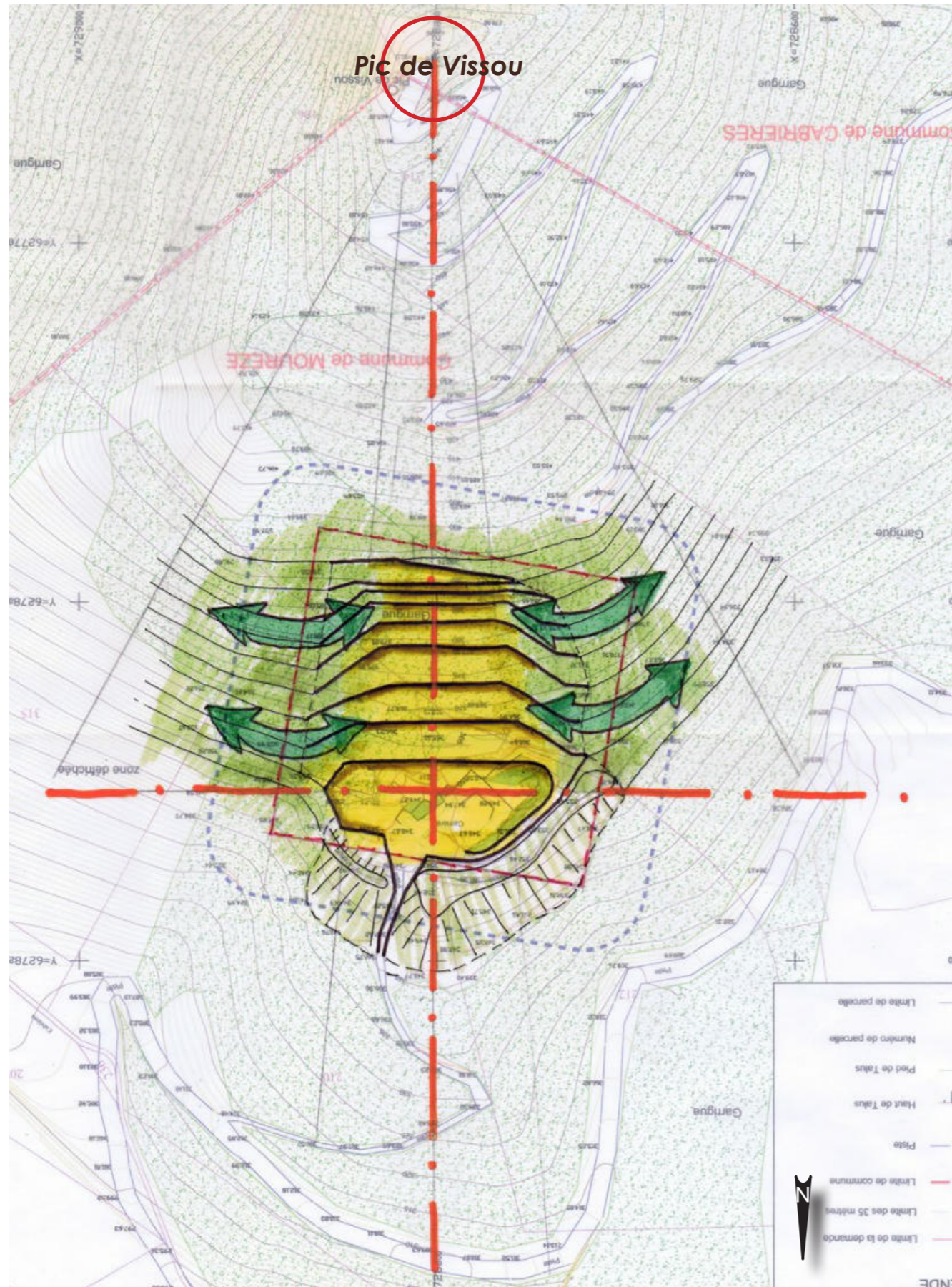
Détails des fronts résiduels



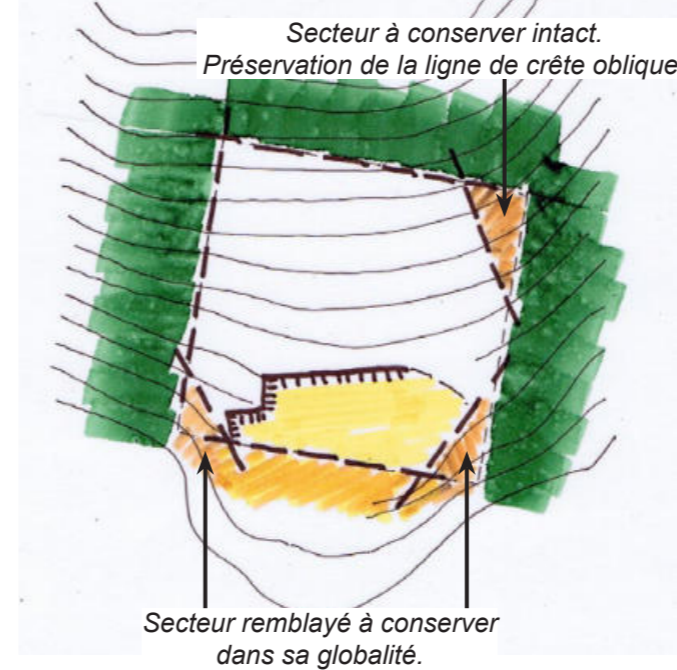
Un bassin creusé dans le marbre

# DEFINITION DU PROJET D'EXTRACTION

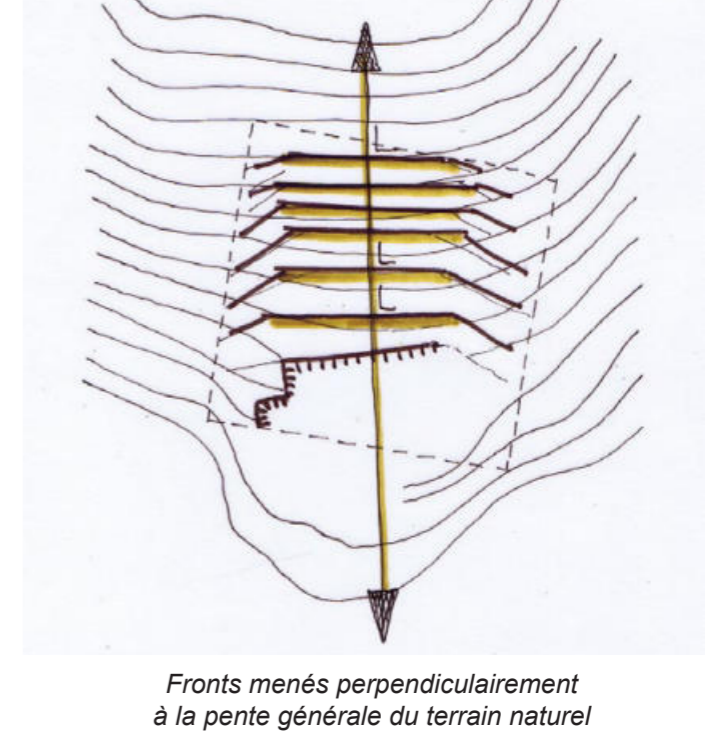
Le périmètre d'extraction ne se situe pas obligatoirement à 10 mètres du périmètre d'autorisation. Il doit être tracé à l'intérieur de celui-ci de façon à respecter les lignes générales du paysage (ligne de crête, sens de la pente, écrans visuels naturels, ...), excluant les décrochements géométriques dessinés par les limites parcellaires.



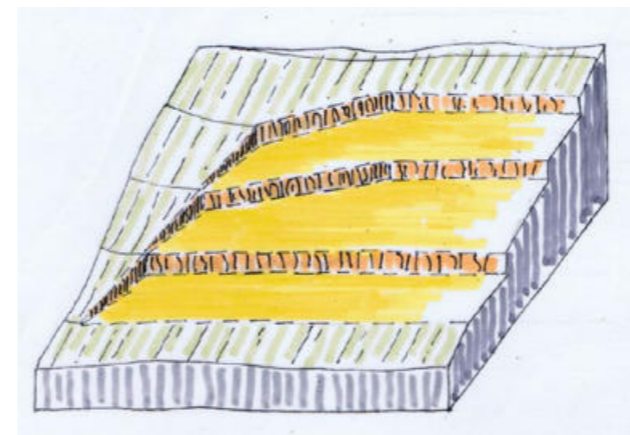
Définition du périmètre d'extraction



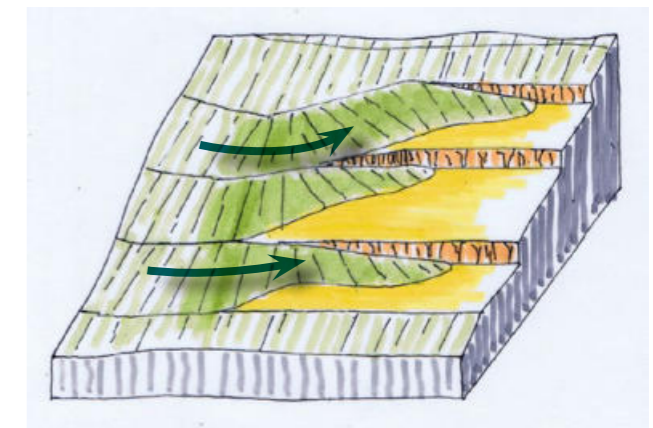
Angle des fronts d'exploitation



Liaisons latérales avec le T.N.

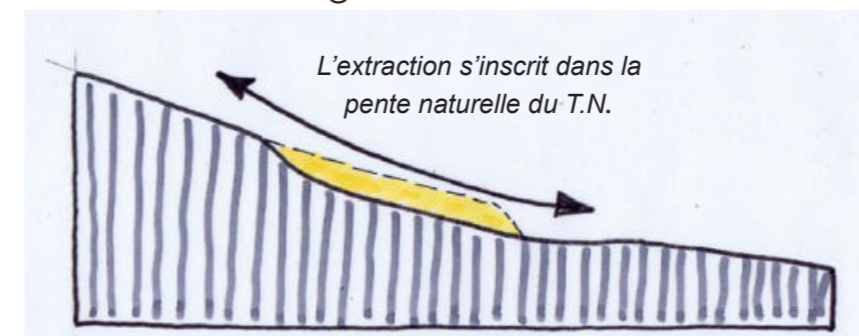


Phase extraction



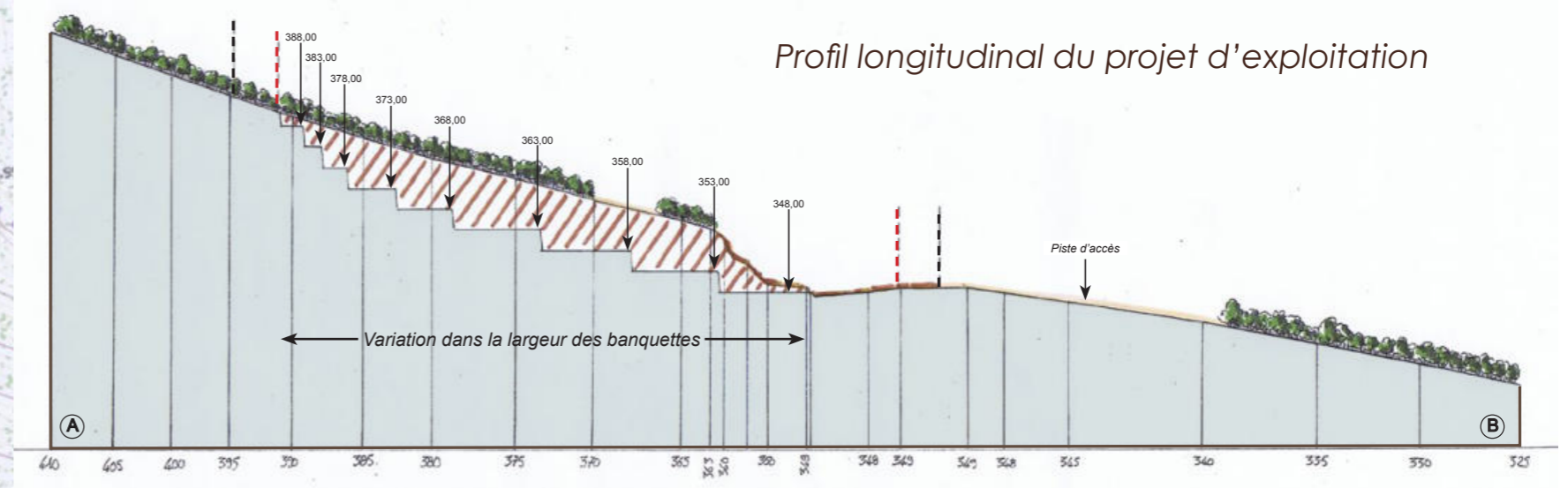
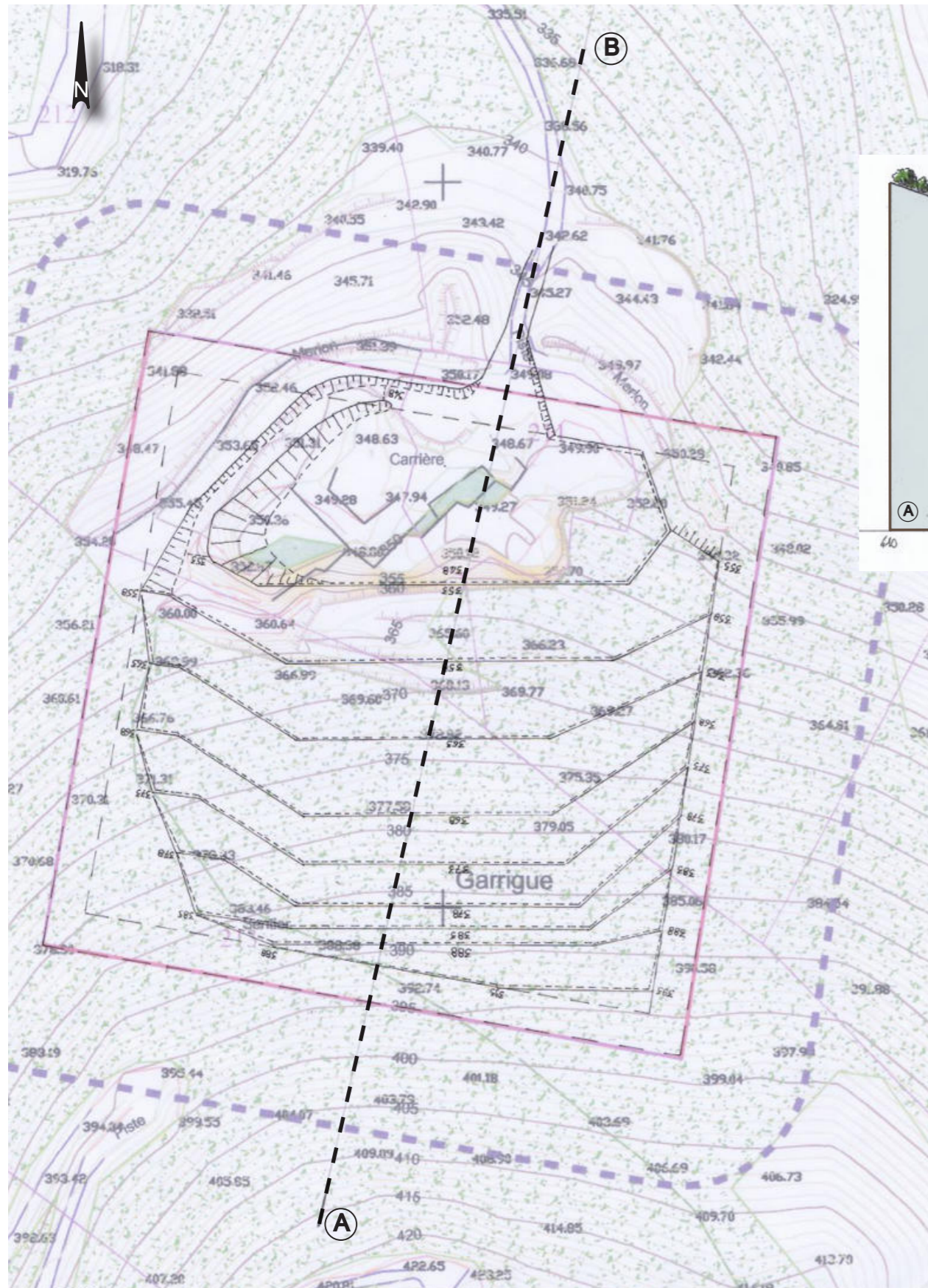
Phase réaménagement

Liaisons longitudinales avec le T.N.



Intégration du projet dans le contexte topographique du Pic de Vissou

# PLAN D'ÉTAT FINAL DU PROJET D'EXPLOITATION - 1/1 500



Dans ce contexte paysager très sensible, il est impératif que la poursuite de l'exploitation de cette carrière de marbre soit menée par phases successives d'extraction coordonnées à des phases conjointes de travaux de réaménagement des secteurs mis en position définitive.

L'ouverture d'un seul tenant de la totalité de la surface prévue en exploitation sans mesures d'accompagnement de remise en état provoquerait un impact visuel difficilement supportable par le paysage de ce territoire.

L'objectif du programme d'exploitation sera donc de trouver un équilibre entre les surfaces minérales mises à nues et les surfaces réaménagées.

L'intégration paysagère de cette carrière n'implique pas forcément une revégétalisation systématique de tous les secteurs exploités.

Il sera d'abord nécessaire, pour l'acceptation paysagère du projet, de travailler la géométrie des fronts afin que les lignes de l'excavation se raccordent sans rupture brutale aux lignes du terrain naturel environnant :

- la hauteur des fronts d'extraction ne dépassera pas 5,00m,
- la largeur des banquettes résiduelles variera de 20,00m coté carreau actuel à 5,00m coté limite Sud. Cette disposition réduira l'effet de mur potentiel pour les visions de face et permettra un raccordement latéral souple avec les lignes du terrain naturel.

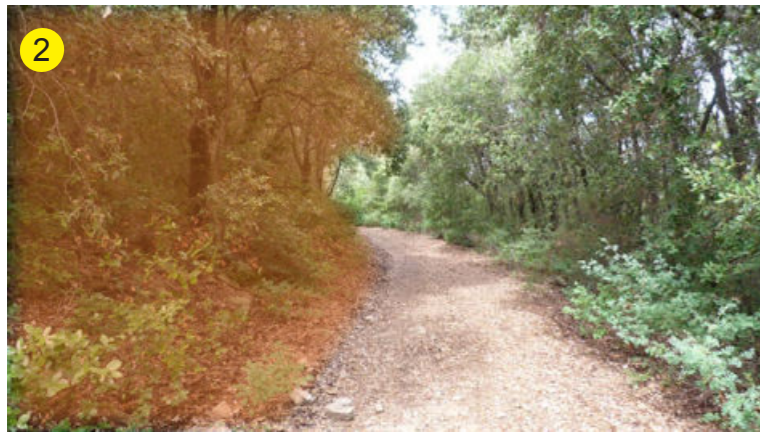
La revégétalisation viendra ensuite se positionner de façon logique sur certaines parties de cette géométrie afin de souligner, renforcer, combler, atténuer ou masquer les mouvements créés.

# AMÉNAGEMENT DE LA PISTE D'ACCÈS À LA CARRIÈRE

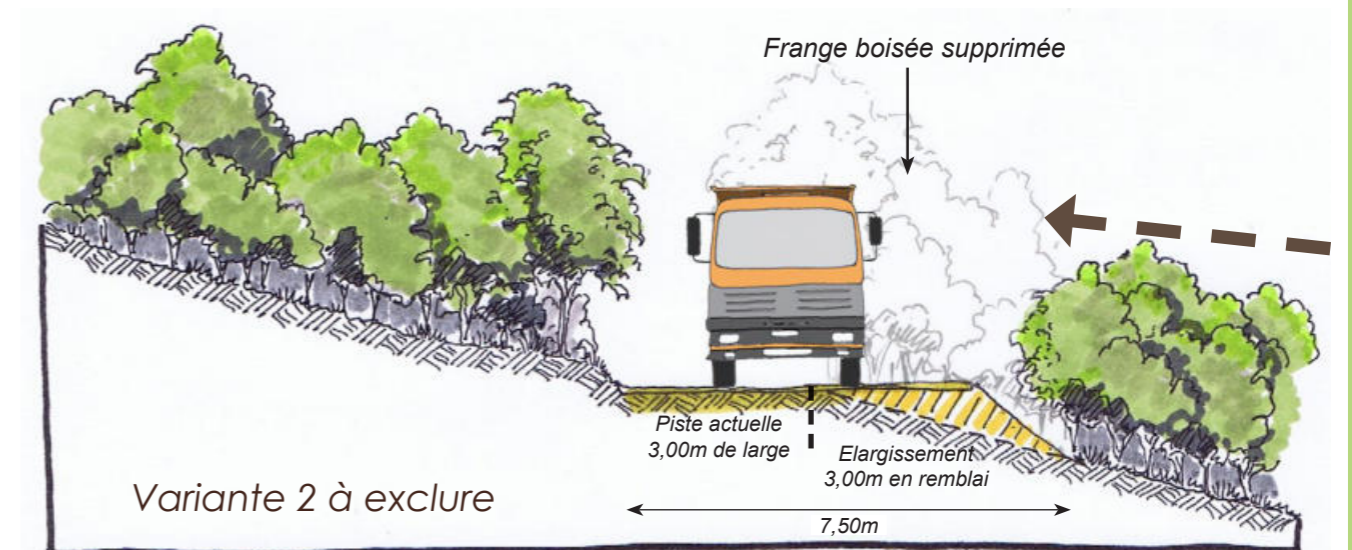
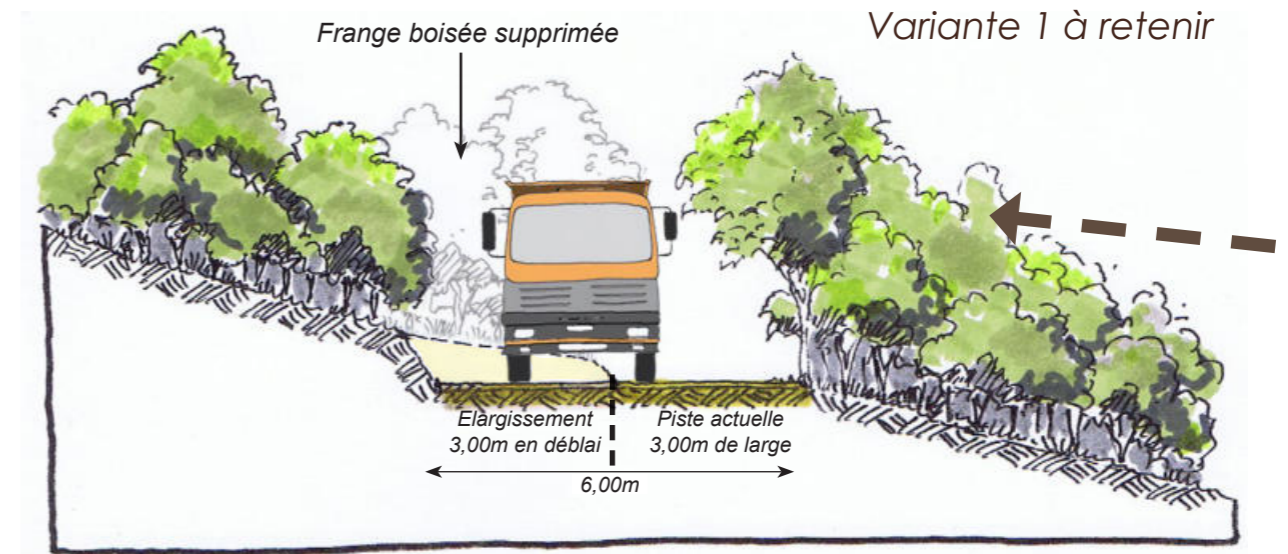
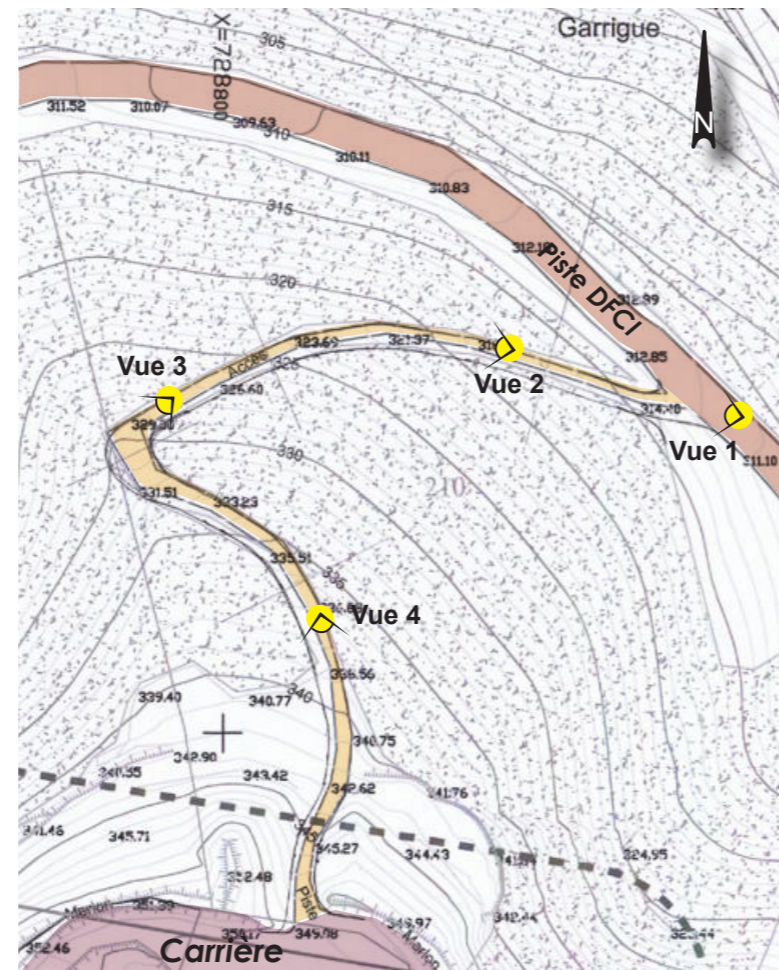


La largeur de la piste qui relie aujourd'hui la carrière à la piste DFCI menant au Pic de Vissou est d'environ 3,00m. Il sera nécessaire de l'élargir d'environ 3,00m supplémentaires afin de permettre aux poids lourds d'accéder à la carrière. Cet aménagement impose un défrichage de la frange boisée au droit du chemin doit être particulièrement soigné dans la mesure où la piste est incluse dans le périmètre du site classé «Pic de Vissou, Vissounel et leurs abords».

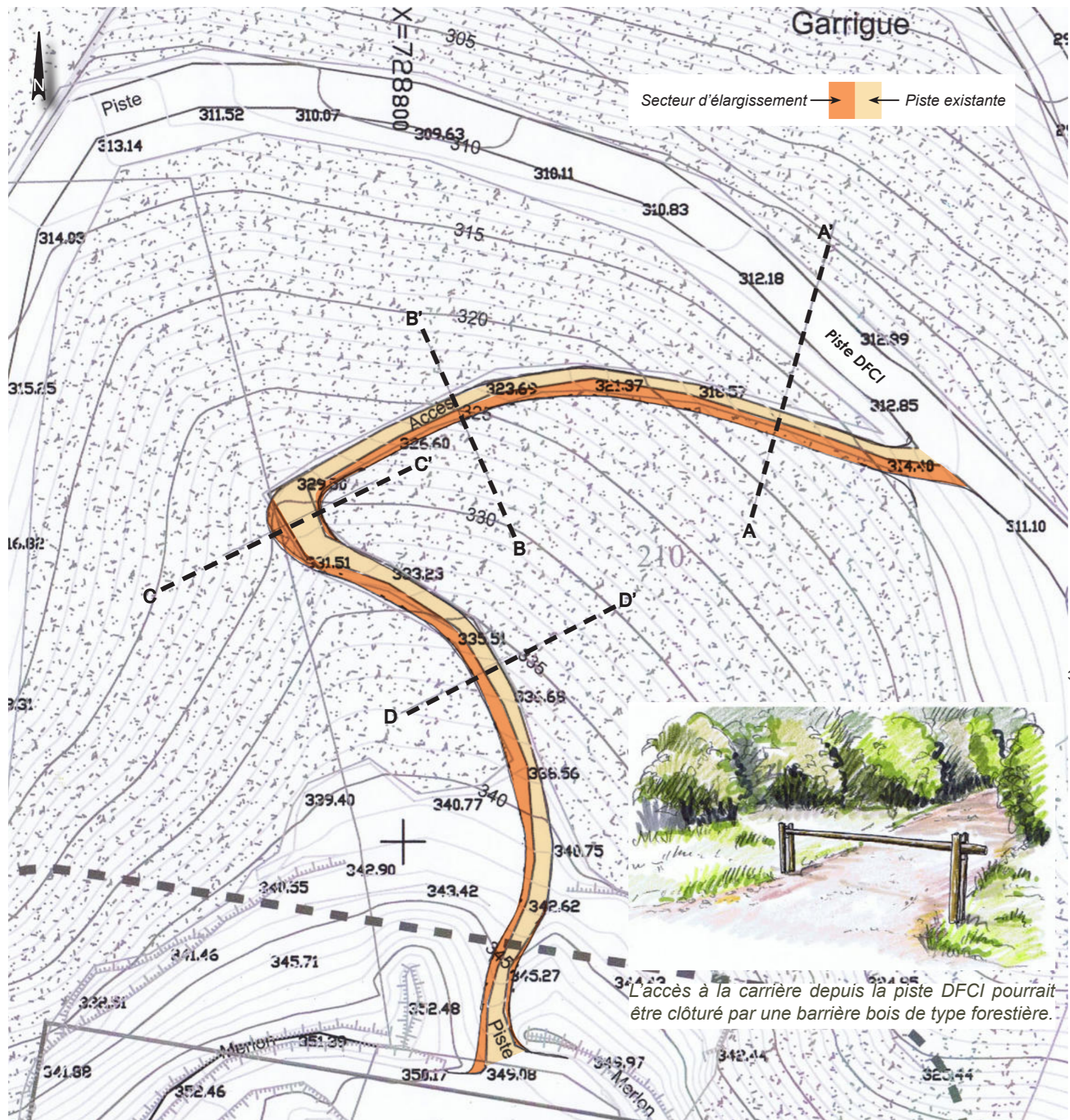
Les préconisations paysagères pour cet aménagement consistent à proposer un élargissement en déblai en amont de la piste actuelle, coté pente ascendante, tel que présenté sur le croquis ci-dessous **variante 1**. Les photos ci-contre illustrent les secteurs concernés par le défrichage à différents endroits du parcours. Cette disposition conserve intacte la frange boisée existante en aval de la piste qui constituera ainsi un écran vis à vis des visions potentielles depuis les secteurs Nord (village de Mourèze notamment).



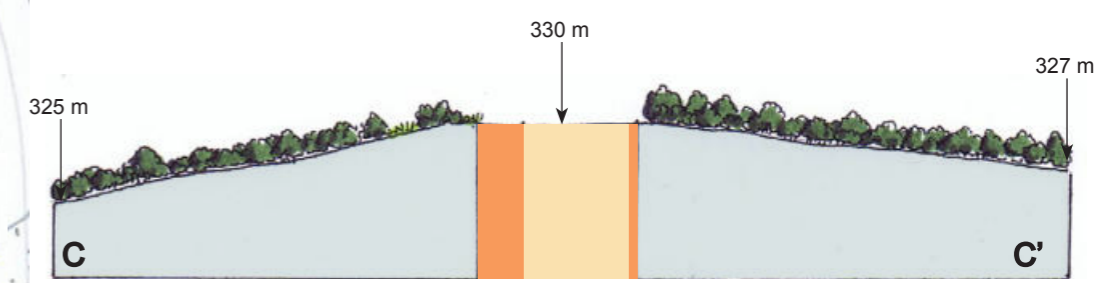
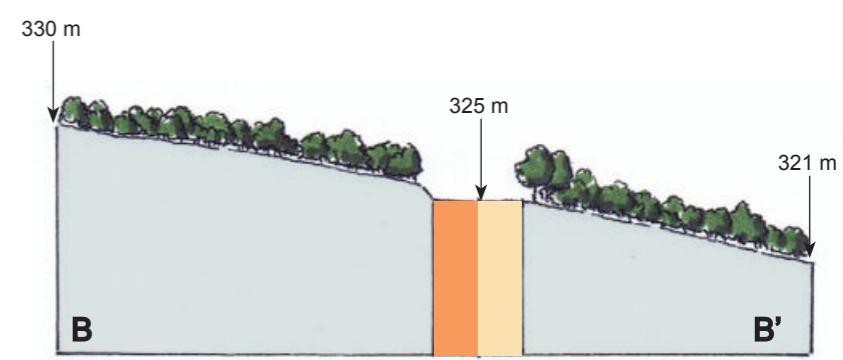
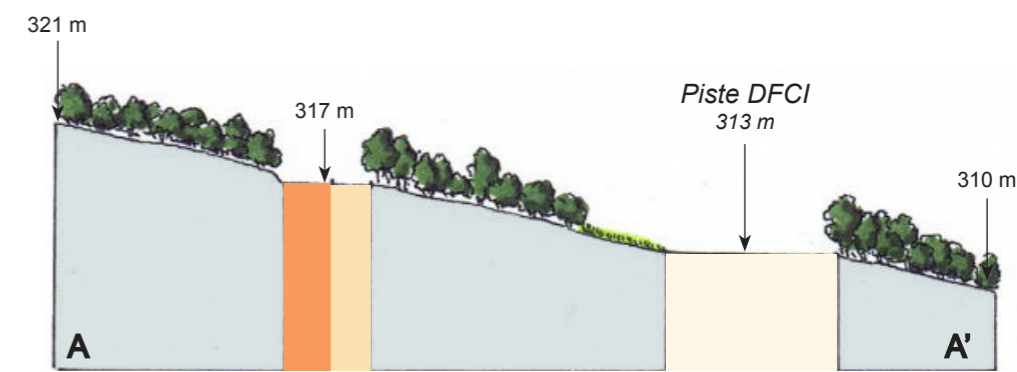
**La variante 2** (élargissement en remblai) supprime un frange boisée plus large, et donc abaisse la hauteur de l'écran végétal, occasionnant une ouverture visuelle sur la circulation des camions depuis les secteurs Nord. Cette variante est à exclure.



# AMÉNAGEMENT DE LA PISTE D'ACCÈS À LA CARRIÈRE



Profils transversaux du projet de piste - Ech:1/500



Le virage serré impose ponctuellement une largeur de piste égale à 12,00m.

